



Le Gouverneur

**COMMUNIQUE OFFICIEL N° CAB/GOUV/LBA/003/2019
DU 25/06/2019**

Dans le cadre de lutte contre les invasions et vols répétitifs des minerais dans les concessions minières des sociétés privées, une opération de démolition des dépôts miniers illégaux aux alentours desdites concessions est en cours.

A cet effet, le Gouverneur de la Province du Lualaba tient à rassurer tous les opérateurs du secteur minier sur ce qui suit :

1. Les dépôts et comptoirs de Musompo et de Kawama restent opérationnels pour les transactions des minerais issus des Zones d'Exploitation Artisanale.
2. Tout opérateur minier congolais ou étranger en ordre avec les documents légaux exigés est libre de faire le négoce des minerais.
3. Toute incursion ou vol des minerais par les creuseurs dans les concessions appartenant aux sociétés privées restent formellement interdits sous peine de subir la rigueur de la loi.

Fait à Kolwezi, le 25/06/2019

-Richard MUYEJ MANGEZE-

Gouverneur de Province

